

**VERSION FRANÇAISE DE LA DÉCLARATION FINALE
DE LA III RENCONTRE MONDIALE
DES SOCIÉTÉS DE DROIT INTERNATIONAL**

19 mars 2019

DÉCLARATION FINALE

Adoptée à l'issue de la Rencontre a Lima des sociétés pour le droit international

Les sociétés savantes qui ont pour objet la connaissance et la promotion du droit international se sont réunies à Lima, Pérou les 23 et 24 mars 2023 avec la participation des juristes pour traiter les défis et le rôle du droit international dans le monde contemporain.

Les sociétés pour le droit international ont adopté le texte de la déclaration :

Reconnaissance de l'importance du développement du droit international, sa formation, perception et contenu (langage et la narrative) comme un sujet de recherche pour mieux comprendre le rôle de droit internationale dans le monde contemporain.

Reconnaissance de l'importance du droit international par rapport au changement climatique, la biodiversité, la pollution dans l'aire et la mer, afin d'éviter les risques de la vie humaine, les droits de l'homme, en harmonie avec le principe de responsabilité commun mais différente par rapport a la capacité nuisible de chaque sujet de droit.

Reconnaissance des efforts des états, des Organizations internationales et des autres sujets de droit international par rapport à la gouvernance démocratique et le renforcement de l'état du droit.

Reconnaissance de l'importance de la lutte contre la corruption, ces effets sur les droits de l'homme et les différentes instruments internationales, dans la mesure où il y a des effets dans les investissements, le droit au développement et le droit international.

Reconnaissance que la migration en tant qu'un problème de droit international a des problèmes de règlementation interne, donc des conséquences sur la gouvernance des pays et au même temps aux droits fondamentaux des migrants.

Reconnaissance de l'arbitrage comme un mécanisme efficace pour la solution pacifique de litiges internationaux entre les états et par rapport aux investissements. Au même temps la reconnaissance des différents traditions et cultures juridiques, des différentes langues et l'importance de la langue espagnole dans tribunaux internationaux.

Reconnaissance de défis du XXI siècle dans l'enseignement du droit international en harmonie avec les nouvelles tendances, tel que l'éducation virtuelle et la simulation des

affaires, la cybersécurité dans le secteur privé et les gouvernements, ainsi que l'intelligence artificielle.

Reconnaissance de la diversification des conflits armés dans le cyberspace et ses conséquences dans la sécurité de l'état. Ainsi que la sécurité militaire a cause des drones et ses effets par rapport au droit de la guerre.

En concret, les représentants des sociétés de droit international ont ratifié que le droit international est une science juridique qui a pour objet la paix sur la base des principes du droit international comme la libre autodétermination des peuples, la pacta sunt servanda, le procès de codification, la non intervention dans les affaires internes, l'intégration, le multilatéralisme, le refus au crime de l'agression, le respect aux droits de l'homme, l'égalité des états, et tous les principes de la charte des nations unies et les compléments des ODS.

Ratification des objectifs de la rencontre de Strasbourg (2015) et La Haye (2019) par rapport à la coopération entre les sociétés, c'est à dire : Meilleure coordination des travaux et identification de thématiques d'intérêt commun; Mobilisation conjointe des ressources en faveur de grandes causes internationales; Incitation à des échanges propices à l'expression du pluralisme des cultures juridiques, des approches du droit international et des méthodes de travail et à une meilleure compréhension mutuelle ; Encouragement au dialogue avec la société civile, les médias, les décideurs politiques, les juges internes et internationaux, et les représentants d'autres disciplines académiques; Promotion réciproque d'initiatives, travaux et publications clés des sociétés savantes ainsi que des échanges entre internationalistes, particulièrement des jeunes générations ; etc.

Reconnaissance et ratification que le réseau mondial des sociétés pour le droit international, établi en 2015, constitue un espace approprié pour développer les synergies entre les sociétés et permettre nombre d'activités, au gré des besoins et des occasions.

Les participants à la Rencontre de La Haye forment le voeu que les sociétés pour le droit international continuent de se réunir à intervalles réguliers. Ils accueillent avec reconnaissance la proposition de la Société argentine de droit international d'accueillir la prochaine Rencontre en 2025.

La déclaration a été adopté par acclamation à l'issue de la Rencontre; ses termes n'engagent ni les sociétés représentées ni les autres participants.